



GO FORMATION

NEWSLETTER

N° 1/2015 19 janvier 2015

ACTUALITÉ 1

Le « Spuerpaak » du Gouvernement et ses répercussions sur la formation

Alliance pour la qualification professionnelle de la jeunesse en Europe (KIWI)

FORMATION 3

« New ECDL » 1 an déjà !

AGENDA 4

- Formations longues
- Séminaires



Le « Spuerpaak » du Gouvernement et ses répercussions sur la formation

Les nouvelles orientations politiques du budget 2015 du Gouvernement prévoient le paiement d'une taxe pour différents types de demandes en relation avec la reconnaissance d'équivalence de diplômes, de certificats, de titres de formation et de qualifications professionnelles. En plus elles prévoient la perception d'une taxe sur les demandes d'accréditation de formations d'enseignement supérieur sur le territoire luxembourgeois et sur l'émission de diplômes d'État tels que l'éducateur et de diplômes de professions pour lesquelles l'autorisation d'exercer relève du Ministère de l'Éducation nationale.

Le Gouvernement justifie l'introduction de ces taxes par la nécessité de couvrir les frais engendrés par les différentes procédures de reconnaissance et d'accréditation.

Le principe d'introduire des taxes afin d'établir des certificats de reconnaissance d'équivalence de diplômes et autres, ne peut trouver l'appui de la Chambre des salariés (CSL). Ce principe doit être revu étant donné qu'il est contraire à l'un des grands principes du système d'enseignement, à savoir la gratuité de l'émission et la délivrance des diplômes. En plus ces mesures vont à l'encontre d'une politique européenne de formation promouvant la confiance mutuelle et la mobilité dans l'enseignement et la formation

À titre d'exemple, la délivrance du diplôme d'État d'éducateur à l'issue de la formation de l'éducateur fait partie intégrante des études et ne peut dès lors donner lieu à des frais d'émission à charge des élèves. Étant donné que la formation des éducateurs ne se termine pas à la fin de la 13^e, mais qu'ils doivent accomplir une année supplémentaire pour terminer leur cursus, il est seulement légitime qu'ils se voient

à ce moment conférer un diplôme officiel sanctionnant leurs études.

Il nous semble également essentiel que des diplômes délivrés à l'issue de formations dispensées par des établissements d'enseignement secondaire établis au Luxembourg - comme le baccalauréat international - soient d'office reconnus comme étant équivalents aux diplômes luxembourgeois.

La CSL déplore qu'à la suite de la réforme de l'aide financière de l'État pour études supérieures, le Gouvernement veuille de nouveau faire des économies sur le dos des apprenants. Ainsi, la taxe de 125€ pour l'inscription au registre des titres d'enseignement supérieur ou l'homologation d'un diplôme universitaire étranger alourdit les charges financières des étudiants. Elle intervient de surcroît à un moment où le montant alloué par l'État pour études supérieures a été revu à la baisse, avec une bourse de base nettement inférieure aux ressources disponibles avant 2010, et à un moment où les frais d'inscription universitaires augmentent dans de nombreux pays.

S'y ajoute qu'un grand nombre d'étudiants luxembourgeois sont forcés d'effectuer leurs études dans un pays tiers, ce qui entraîne une procédure de reconnaissance ou d'homologation, puisque l'Université du Luxembourg (dont les diplômes et titres sont d'office reconnus au Luxembourg) n'offre qu'un nombre limité de programmes d'études. Un élève qui est déjà pénalisé par le fait qu'il n'a pas la possibilité de suivre la formation de son choix au Luxembourg, se voit en plus contraint de payer une taxe pour obtenir la reconnaissance de son diplôme. Cette disposition ne vaut pas seulement pour les études supérieures mais également pour l'apprentissage transfrontalier.

Notre chambre professionnelle ne peut accepter des charges financières supplémentaires pour les apprenants.

En plus, la CSL qualifie la taxe à hauteur 11.900€ pour la demande d'accréditation de formations supérieures pour les universités étrangères comme protectionniste puisqu'elle risque fortement de dissuader ces dernières de s'implanter au Luxembourg. Ladite taxe est en effet

due alors que les universités sont encore dans l'incertitude quant à l'issue de la procédure d'accréditation et au succès de leur programme de formation sur le marché luxembourgeois.

Il s'ensuit que l'introduction d'une telle taxe aura un effet négatif sur la diversité de l'offre de formations post-secondaires au Grand-Duché.

Toutes les mesures présentées ci-avant sont contraires à l'esprit du « lifelong learning » et à la construction d'une société de la connaissance. Cette dernière étant prônée à chaque occasion par les responsables politiques nationaux et européens.

ACTUALITÉ

Alliance pour la qualification professionnelle de la jeunesse en Europe (KIWI)

Dans le cadre du programme Interreg IV - A, programme transfrontalier qui a pour objectif la coopération territoriale européenne, des partenaires issus de chaque pays de la Grande Région, dont la CSL, travaillent depuis automne 2014 sur l'amélioration des perspectives de carrières transfrontalières des jeunes.

Partant d'une analyse du marché du travail dans la Grande Région qui révèle à la fois un taux de chômage élevé des jeunes et une grande pénurie de main d'œuvre qualifiée, le projet a retenu 4 axes bilatérales de coopération et de mobilité, assorties de métiers pilotes de différents secteurs économiques (mécanicien industriel/mécanicien d'usinage ; commis de vente, électricien, menuisier, aide-soignant).

L'idée consiste à identifier les qualifications professionnelles reconnues dans les pays cible pour l'exercice d'un métier déterminé et de comparer leurs programmes de formation. Les contenus (pratiques, théoriques, langues) qui divergent sont analysés et ceux qui constituent des barrières à la mobilité dans la Grande Région seront intégrés dans une formation continue spécialement conçue à cet effet.

D'autres facteurs susceptibles de constituer une entrave à la mobilité des jeunes, comme les conditions de travail, de logement, de transport, les aspects fiscaux et les perspectives de carrière sont également intégrés dans l'analyse.

Le projet est réalisé en étroite collaboration avec les représentants des employeurs et des salariés, ainsi que les entreprises à la recherche de main d'œuvre qualifiée afin de garantir la plus-value du projet.

La CSL et l'académie CEB de Merzig en Sarre sont en charge de l'axe 4 intitulée « soins aux personnes âgées ». À l'heure actuelle, sont analysés les programmes cadres de la formation DAP aide-soignant au Luxembourg et de la formation « Altenpflegerhelfer » en Sarre.

Le projet se terminera le 30 juin 2015, les résultats seront présentés lors d'une conférence publique.



FORMATION

« New ECDL » 1 an déjà !

Le Luxembourg Lifelong Learning Center (LLLC) lançait il y a un an, le 1^{er} février 2014, la nouvelle version de la European Computer Driving Licence (ECDL) au Luxembourg.

On peut d'ores et déjà affirmer que cette nouvelle version de l'ECDL rencontre beaucoup plus de succès que la précédente. Le LLLC a enregistré une hausse de plus de 200% d'inscriptions comparé aux 5 années précédentes où le nombre d'inscrits par année était stable.

Plus de modules et plus de flexibilité

Les entreprises ou les candidats ont la possibilité de composer leur profil ECDL en fonction de leurs besoins en compétences parmi les logiciels existants.

Une large campagne publicitaire pour l'ECDL



E-learning

Profitez également des formations e-learning spécialement conçues pour se préparer à passer la certification ECDL pour 10€.

Qu'attendez-vous pour vous inscrire et bénéficier de l'offre promotionnelle jusqu'à la fin de l'année ?

Profitez-en vite, passez votre ECDL pour 25€*!

En finançant la majeure partie de votre certificat ECDL, la CSL œuvre pour le professionnalisme et le dynamisme de la population active.

* offre limitée aux 5.000 premier inscrits jusqu'au 31.12.2015

Le Fonds social européen investit dans votre avenir



Pour plus d'informations, veuillez consulter le site www.ecdl.lu

AGENDA

Formations longues

- | | | |
|--|--------------------------------|------------|
| ○ Licence Gestion Comptable, parcours Contrôle de Gestion
partenaire : IUT Poincaré de l'Université de Lorraine | 9 février 2015 | |
| ○ Diplôme d'Études Spécialisées (Specialised Studies Diploma) International Treasury Management
partner : ICHEC-Entreprises | 10 th February 2015 | IN ENGLISH |
| ○ Master Administration des Affaires, spécialité administration des entreprises
partenaire : ISAM-IAE de l'Université de Lorraine | 2 mars 2015 | |
| ○ Master Financial Analysis and Strategy
partner : IGR-IAE de l'Université de Rennes I | 5 th March 2015 | IN ENGLISH |
| ○ Master Gestion des Ressources Humaines et Relations du Travail
partenaire : Université Panthéon-Assas (Paris II) | 6 mars 2015 | |
| ○ Diplôme d'Études Spécialisées Gestion de Patrimoine
partenaire : ICHEC-Entreprises | 31 mars 2015 | |
| ○ Licence Management des Organisations Métiers de la Comptabilité : Comptabilité et Paie
partenaire : Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) | 2015 | |

AGENDA

Séminaires

Finances, Fiscalité et Comptabilité

S1141	Financial instruments	29th & 30th January 2015
S1093	Introduction à la fiscalité luxembourgeoise des personnes morales	3 & 10 février 2015
S1119	Mécanismes de base de la TVA	18 février 2015
S1139	Initiation au calcul des salaires	19 février 2015
S1072	Les instruments financiers - les bases	23 & 24 février 2015
S1109	Législations anti-structuration, échange d'information et pénalisation des affaires	24 février 2015

Gestion des Ressources Humaines et Formation

S4148	Les entretiens de seconde partie de carrière : un nouveau levier pour la gestion des compétences	9 février 2015
S4149	Le contrôle de gestion social : un outil de pilotage HR	9 mars 2015

Management, Leadership

S5200	Pilotage stratégique – management cockpit	24 & 25 février 2015
S5226	Conduire une équipe vers plus de cohésion et d'efficacité	3 & 4 mars 2015

Technologies de l'Information et de la Communication

S6103	Outlook	10 février 2015
S6158	Photoshop	23 & 24 février 2015
S6074	Excel VBA - une qualité supplémentaire pour la bureautique	6 & 13 mars 2015

POUR LA LISTE COMPLÈTE DES SÉMINAIRES
[CLIQUEZ ICI](#)